Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

SAS 3C AMENAGEMENT

4 PLACE DE L'EGLANTIER
ZAC DE LAMIRAULT
77183 CROISSY BEAUBOURG

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Christophe POUMUROU

PRESENTATION

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	13 492,36	13 492,36		793,47
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	39 062,48	20 477,32	18 585,16	25 997,48
	Autres immobilisations corporelles	1 042 709,51	812 256,39	230 453,12	204 369,12
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	429,27		429,27	429,27
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 000,00		9 000,00	9 000,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 104 693,62	846 226,07	258 467,55	240 589,34
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements	47 053,26		47 053,26	16 764,26
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 461 277,40	39 695,83	2 421 581,57	1 543 182,69
	Autres créances	203 167,52		203 167,52	206 358,82
	Charges constatées d'avance				90 360,71
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 255 552,44		2 255 552,44	2 063 081,14
	Total de l'actif circulant (IV)	4 967 050,62	39 695,83	4 927 354,79	3 919 747,62
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	6 071 744,24	885 921,90	5 185 822,34	4 160 336,96

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	***PRESENTATION***	9 000,00	9 000,00
(2) dont créances à moins d'un an		2 664 444,92	1 999 472,49

Christophe POUMURO

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 200 000,00)	200 000,00	200 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	20 000,00	20 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	496 603,89	296 493,24
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	670 980,52	642 110,65
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	1 387 584,41	1 158 603,89
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	4 298,30	35 302,63
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 289 088,35	1 641 879,97
	Dettes fiscales et sociales	948 441,61	810 629,46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	556 409,67	469 520,65
	Produits constatés d'avance		44 400,36
	Total des dettes (1) (IV)	3 798 237,93	3 001 733,07
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	5 185 822,34	4 160 336,96

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	3 798 237,93	2 997 434,78
(2)	Dont emprunts participatifs		

PRESENTATION

Christophe POUMUROU

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 185 822** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **15 166 226** euros et un total **charges** de **14 495 245** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **670 981** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/04/2025** au **31/03/2026**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	7 221,57 €
675… Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657… Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	2 542 €
775… Produits de cession d'éléments d'actif	757… Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 700 €
777… Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747… Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0 €
791… Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649… Remboursements de formations	0 €
791… Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419… Avantages en nature	23 296,73 €
791… Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	688,91 €

Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

  - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier :10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

Règles et Méthodes Comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessous et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	13 492,36					13 492,36
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 492,36					13 492,36
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	39 062,48					39 062,48
	Instal., agencement, aménagement divers	94 933,79		2 786,00			97 719,79
	Matériel de transport	659 537,24		114 370,24		65 308,91	708 598,57
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	225 256,09		11 135,06			236 391,15
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 018 789,60		128 291,30		65 308,91	1 081 771,99
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	429,27					429,27
	Prêts et autres immobilisations financières	9 000,00					9 000,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 429,27					9 429,27
	TOTAL	1 041 711,23		128 291,30		65 308,91	1 104 693,62

Christophe POUMURO

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			12 698,89	793,47		13 492,36
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			12 698,89	793,47		13 492,36
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			13 065,00	7 412,32		20 477,32
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			24 152,90	10 326,71		34 479,61
	Matériel de transport			571 473,48	61 533,60	62 766,91	570 240,17
	Matériel de bureau, mobilier			179 731,62	27 804,99		207 536,61
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			788 423,00	107 077,62	62 766,91	832 733,71
	TOTAL			801 121,89	107 871,09	62 766,91	846 226,07

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Christophe POUMURO

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	159 570,27		119 874,44	39 695,83
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	159 570,27		119 874,44	39 695,83
	TOTAL GENERAL	159 570,27		119 874,44	39 695,83

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		119 874,44
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Christophe POUMURO

Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 000,00	9 000,00	
	Clients douteux ou litigieux	47 634,99	47 634,99	
	Autres créances clients	2 413 642,41	2 413 642,41	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	9 640,00	9 640,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	473,35	473,35	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	112 877,75	112 877,75	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	4 157,00	4 157,00	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	76 019,42	76 019,42	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	2 673 444,92	2 673 444,92	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 298,30	4 298,30		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 289 088,35	2 289 088,35		
	Personnel et comptes rattachés	2 511,05	2 511,05		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	161 527,74	161 527,74		
	Impôts sur les bénéfices	173 565,00	173 565,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	577 848,64	577 848,64		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	32 989,18	32 989,18		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	500 471,74	500 471,74		
	Autres dettes	55 937,93	55 937,93		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 798 237,93	3 798 237,93		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 189,33			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Christophe POUMURO

Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

Capital social

	31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	400,00	500,0000	200 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	400,00	500,0000	200 000,00

Christophe POUMURO

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/03/2025	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/03/2026
Capital social	200 000,00				200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	20 000,00				20 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	296 493,24	200 110,65			496 603,89
Résultat de l'exercice	642 110,65	(642 110,65)		670 980,52	670 980,52
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 158 603,89	(442 000,00)		670 980,52	1 387 584,41

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 442 000,00

[1] dont dividende provenant du résultat n-1 442 000,00

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 716 603,89

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 716 603,89

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 228 980,52

Christophe POUMURO

Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

Répartition des effectifs par catégorie

		31/03/2026	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		23,00
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		8,00
	Cadres et ingénieurs		11,00
	Autres catégories		
	TOTAL		42,00

Christophe POUMUROU

Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

Produits et Charges exceptionnels

	31/03/2026
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Christophe POUMURO

Docusign Envelope ID: 5DFE6343-1D1A-8871-8255-3605BB4E090B

3 C AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 4 PLACE DE L'ÉGLANTIER
ZAC DE L'AMIRAULT, 77183 CROISSY-BEAUBOURG
498 155 498 RCS MEAUX-77100

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 670 980,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**670 980,52 euros**
A titre de dividende global à l'Associée Unique *Soit environ 237,50 euros par action*	**95 000,00 euros**
Le solde	**575 980,52 euros**

A porter en totalité au compte « report à nouveau » dont le solde s'élève ainsi à 1 072 584,41 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 95 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Certifié conforme
La Présidente

Christophe POUMURO